Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260420-DP2026_13-DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° DP-2026-13

Bain-de-Bretagne
Chanteloup
Crevin
Ercé-en-Lamée
Grand-Fougeray
La Bosse-de-Bretagne
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresbœuf

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique notamment les articles L 332-24 à L332-26 ;

Vu la délibération n°2026-57 du 09 avril 2026 portant délégation du conseil communautaire au président notamment dans le cadre de la création d'emploi non permanent ;

Considérant la révision du PLUIH à échéance au 22 février 2028 ;

DECIDE

Article 1 :

De créer l'emploi non permanent suivant :

Désignation du poste	Motif	Date	Durée	Quotité horaire
Chargé de mission Urbanisme	Contrat de projet	01/06/2026	23 mois	35h

Article 2 :
D'ouvrir cette création d'emploi non-permanent au cadre d'emploi de catégorie B de la filière administrative ;

Article 3 :
D'inscrire et d'ordonner les dépenses budgétaires nécessaires liées à ce poste non-permanent.

A Bain-de-Bretagne, le 20/04/26

Vincent Minier,

Président de Bretagne porte de Loire Communauté

Vincent MINIER
Président
Bretagne porte de Loire Communauté
42, rue de Sabin
35470 BAIN DE BRETAGNE